

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130516-2013_B238-DE
Date de télétransmission : 24/05/2013
Date de réception préfecture : 24/05/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 MAI 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B238

OBJET : Politique culturelle - Attribution de fonds de concours en investissement pour l'aide à la construction, l'extension et la rénovation des équipements culturels aux communes de Bouc-Bel-Air, Peyrolles-en-Provence, Simiane-Collongue, Vitrolles, Fuveau, Ventabren, Eguilles, Saint-Cannat, Châteauneuf-le-Rouge, Aix-en-Provence et Venelles

Le 16 mai 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir GALLESE Alexandre - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à MARTIN Régis - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

Excusé(e)s :

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 16 MAI 2013

Rapporteur: Jean BONFILLON

Thématique : Politique culturelle

Objet : Attribution de fonds de concours en investissement pour l'aide à la construction, l'extension, l'équipement et la rénovation des équipements culturels aux communes de Bouc Bel Air, Peyrolles-en-Provence, Simiane-Collongue, Vitrolles, Fuveau, Ventabren, Eguilles, Saint-Cannat, Châteauneuf-le-Rouge, Aix-en-Provence et Venelles.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Lors du Conseil de Communauté du 31 mai 2012, le fonds de concours d'investissement pour l'aide à la construction, l'extension, la rénovation et l'équipement des bibliothèques municipales a été étendu à l'ensemble des équipements culturels des communes de la Communauté du Pays d'Aix.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'attribuer des fonds de concours aux communes de Bouc Bel Air, Peyrolles-en-Provence, Simiane-Collongue, Vitrolles, Fuveau, Ventabren, Eguilles, Saint-Cannat, Châteauneuf-le-Rouge, Aix-en-Provence et Venelles, et d'approuver les conventions afférentes.

Cette délibération concerne 18 dossiers pour un montant total de 1 117 283 €

Exposé des motifs :

Lors du conseil du 24 juin 2010, vous avez adopté par la délibération cadre 2010_A091 sur les fonds de concours incitatifs la création d'un fonds de concours d'investissement aux communes pour l'aide à la construction, l'extension la

rénovation et l'équipement des bibliothèques et médiathèques municipales des communes.

Lors du Conseil de communauté du 31 mai 2012, vous avez étendu ce fonds de concours aux communes pour les médiathèques et bibliothèques municipales **à la construction, l'extension, l'équipement et la rénovation des équipements culturels des communes de la CPA.**

DOMAINES D'INTERVENTION

Ce fonds de concours en investissement concerne l'ensemble des équipements culturels municipaux : salles de spectacles, salle des fêtes, équipements d'enseignement musical et chorégraphique, d'enseignement des arts plastiques, médiathèques et bibliothèques, théâtres de verdure, lieux de résidence d'artistes, lieux d'expositions...

Il se décline ainsi :

- Construction d'équipements neufs
- Extension et restructuration d'équipements existants
- Travaux de rénovation et d'amélioration d'équipements existants : économies d'énergie, isolation, réseaux, peintures, sols....
- Achat de matériel scénique ou d'équipement pour les salles de spectacles ou des fêtes
- Achat de mobilier spécifique ou d'accueil du public pour l'ensemble de ces équipements
- Achat de documents pour la création ou le renouvellement du fonds documentaire pour les bibliothèques et médiathèques
- Informatisation ou renouvellement du matériel informatique pour les bibliothèques et médiathèques....

PRINCIPES BUDGETAIRES

Ce fonds de concours répond aux attendus de la loi du 13 Août 2004, qui mentionne en particulier :

« Qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Important : la commune doit avoir à sa charge au moins 20% du coût total de l'opération.

DELAIS DE MISE EN ŒUVRE ET PROCEDURE DE PAIEMENT

Les projets soutenus doivent être réalisés dans les 2 ans qui suivent la date de la délibération de la CPA.

Les modalités de paiement de ce fonds de concours seront effectuées :

- D'une part, pour l'achat de matériel, le paiement se fera selon les principes décrits dans la délibération 2010_A091 du 24 juin 2010, à savoir 50% à la signature de la présente convention et 50% à réception des factures afférentes après réalisation de l'investissement.
- D'autre part, pour les travaux, construction, extension, le paiement se fera selon les principes décrits dans la délibération 2012_A015 du 15 mars 2012, à savoir :
 - 30% à la signature de la convention,
 - 40% sur production de l'ordre de service du début des travaux ou de tout autre document justifiant le démarrage des travaux, la commune devra également justifier l'affichage du logo de la Communauté (photographie).
 - 30% à réception du certificat administratif signé par le TP et les factures afférentes après réalisation de l'investissement.

Important :

Aucune facture antérieure à la délibération du Conseil Municipal de la Commune sollicitant la CPA pour un fonds de concours ne sera prise en compte par la direction de la Culture (loi du 13 Août 2004).

DOCUMENTS NECESSAIRES A L'INSTRUCTION

Le « FDC Equipements culturels », comme tous les fonds de concours en investissement décrits dans le guide d'appui aux communes 2010, nécessite les pièces administratives suivantes pour instruction :

- ▶ _ Un courrier de sollicitation adressé à Madame le Président de la CPA.
- ▶ La délibération de la commune sollicitant un fonds de concours dans le cadre du plan Equipements culturels.
- ▶ Une note descriptive du projet.
- ▶ Le plan de financement (à détailler par exercice budgétaire si le plan est pluriannuel, avec copies des conventions ou arrêtés pour les subventions reçues).
- ▶ Un document retraçant le coût global du projet (estimatif détaillé par poste) avec éventuellement des devis d'entreprises spécialisées.
- ▶ L'échéancier prévisionnel de réalisation

L'ensemble de ces pièces doit être déposé au Guichet Unique avec le formulaire de demande de fonds de concours « Equipements culturels ».

Dans ce cadre, les communes de Bouc Bel Air, Peyrolles-en-Provence, Simiane-Collongue, Vitrolles, Fuveau, Ventabren, Eguilles, Saint-Cannat, Châteauneuf-le-Rouge, Aix-en-Provence, Venelles ont sollicité l'obtention de fonds de concours au titre des opérations listées dans le tableau ci-dessous :

Commune	Projet	Montant total HT	Plan de financement	Montant	%	Délibération	Date Commission
Bouc Bel Air 2013_00032	Acquisition Tribunes salle de spectacle du complexe des Terres Blanches	60 000 €	Etat CG13 Commune CPA	20 000 € 16 000 € 12 000 € 12 000 €	33.3% 26.7% 20% 20%	Conseil municipal du 17 septembre 2012	29 avril 2013
Peyrolles 2013_00030	Acquisition rideaux de scène : salle Frédéric Mistral	4 030 €	CG13 Commune CPA	1 612 € 1 209 € 1 209 €	40% 30% 30%	Conseil municipal du 12 septembre 2012	29 avril 2013
Simiane- Collongue 2012_01347	Achat Documents et matériel informatique	12 600 €	Commune CPA	6 300 € 6 300 €	50% 50%	Conseil municipal du 26 juin 2012	29 avril 2013
Vitrolles 2012_01256	Acquisition d'instruments de musique EMMDAL	16 080 €	CPA Commune Région	3 306 € 3 306 € 9 468 €	20% 20% 60%	Conseil municipal du 24 mai 2012	29 avril 2013
Peyrolles 2012_01251	Acquisition de matériels pour les manifestations culturelles et festives	17 100 €	CG 13 CPA Commune	3 420 € 6 840 € 6 840 €	20 % 40 % 40%	Conseil municipal du 30 mai 2012	29 avril 2013
Fuveau 2012_01343	Acquisition de matériels informatiques et instruments de musique	9 837 €	CPA Commune	4 918 € 4 918 €	50% 50%	Conseil municipal du 24 septembre 2012	29 avril 2013
Peyrolles 2010_00713	Acquisition d'un immeuble rue Aimé Bernard pour la construction de la Médiathèque	338 000 €	CG 13 Commune CPA	135 200 € 101 400 € 101 400 €	40 % 30 % 30 %	Conseil municipal du 7 novembre 2012	29 avril 2013
Ventabren 2013_00445	Amélioration de la bibliothèque municipale : couverture, isolation thermique...	100 000 € dont 13 000 € pris en charge par la mission handicap : 87 000 €	CG 13 Commune CPA Culture	40 000 € 23 500 € 23 500 €	46 % 27 % 27 %	Conseil municipal du 12 décembre 2012	29 avril 2013

Commune	Projet	Montant total HT	Plan de financement	Montant	%	Délibération	Date Commission
Eguilles 2013_00612	Transformation de la salle R. Dyjak pour la projection de films numériques HD	51 690 €	Commune CPA	25 845 € 25 845 €	50 % 50%	Conseil municipal du 17 décembre 2012	29 avril 2013
Châteauneuf-le-Rouge 2013_01029	Acquisition de matériel de sonorisation pour la salle Mistral, de matériel technique et mobilier pour l'école de musique, renouvellement du fonds documentaire pour la médiathèque	9500 €	Commune CPA	4750 € 4750 €	50% 50%	Conseil municipal du 26 octobre 2012	29 avril 2013
Bouc Bel Air 2013_00986	Renouvellement du fonds documentaire de la Bibliothèque municipale	15 000 €	Commune CPA	7500 € 7500 €	50 % 50%	Conseil municipal du 11 février 2013	29 avril 2013
Aix-en-Provence 2013_01177	Equipement musical du nouveau conservatoire – Tranche 2013-	1 671 507 €	Commune CPA CG13 Région PACA	952 904 € 668 603 € 20 000 € 30 000 €	57% 40% 1,2% 1,8%	Conseil municipal du 18 mars 2013	29 avril 2013
Aix-en-Provence 2013_01168	Equipement du Planétarium – Tranche 2013-	584 688 €	Commune CPA CG13 Région PACA	250 813 € 233 875 € 60 000 € 40 000 €	43% 40% 10% 7%	Conseil municipal du 18 mars 2013	29 avril 2013
Venelles 2013_01092	Equipement informatique bibliothèque municipale	2 800 €	Commune CPA	1400 € 1400 €	50% 50%	Conseil municipal du 18 décembre 2012	29 avril 2013
Simiane-Collongue 2013_01184	Réaménagement scénique de la salle culturelle : changement du plancher et des plaques acoustiques	10 000 €	CG13 Commune CPA	4000 € 3000 € 3000 €	40% 30% 30%	Conseil municipal du 26 mars 2013	29 avril 2013

Commune	Projet	Montant total HT	Plan de financement	Montant	%	Délibération	Date Commission
Simiane-Collongue 2013_01185	Achat de matériel technique son et lumière pour la salle culturelle	8 000 €	CG13 Commune CPA	4800 € 1600 € 1600 €	60% 20% 20%	Conseil municipal du 26 mars 2013	29 avril 2013
Simiane-Collongue 2013_01187	Acquisition instruments de musique et accessoires pour l'école de musique municipale	14 548 €	CG13 Commune CPA	7274 € 3637 € 3637 €	50 % 25% 25%	Conseil municipal du 26 mars 2013	29 avril 2013
Saint-Cannat 2013_01226	Renouvellement des fonds documentaires de la Bibliothèque	10 000 €	Commune CPA	5000 € 5000 €	50% 50%	Conseil municipal du 28 février 2013	29 avril 2013

TOTAL : 1 117 283 €

Ces dossiers ont reçu un avis favorable de la commission du 29 avril 2013.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la convention cadre n°2010-A091 du 24 juin 2010, instituant les fonds de concours incitatifs;

VU la délibération du Conseil Communautaire 2012_A015 du 15 mars 2012, modifiant la délibération cadre pour l'octroi des fonds de concours globalisés aux équipements communaux ;

VU la délibération du Conseil de Communauté du 31 mai 2012 créant le fonds de concours en investissement pour la construction, l'extension, l'équipement et la rénovation des équipements culturels des communes de la CPA.

VU les plans de financement ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 donnant délégation au Bureau pour approuver les conventions ;

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 29 avril 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les fonds de concours « Equipements culturels » proposés par la Commission Culture et tels que présentés dans les tableaux ci-dessus ;
- **APPROUVER** les termes de la convention afférente à conclure avec les communes bénéficiaires, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer les conventions ci-annexées et l'ensemble des documents y afférents ;
- **DIRE QUE** les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits en section d'investissement en 324/2041411.



CONVENTION

**Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix pour la commune de
au titre du fonds de concours d'investissement aux communes pour l'aide à la construction,
l'extension la rénovation et l'équipement des équipements culturels**

Entre :

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par son Président, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, dûment habilitée à l'effet des présentes en vertu d'une délibération 2012....du Bureau Communautaire du

d'une part,

et,

La Commune de , représentée par son Maire,, dûment habilité à signer les présentes en vertu d'une décision du Conseil Municipal du

d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à la commune de pour

ARTICLE 2 : Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à verser à la Commune de sous forme de fonds de concours, une aide de € (soit % du budget) qui n'excède pas la participation communale.

Ainsi, la répartition des financements est la suivante :

Montant total des travaux H.T.	€
Subventions Conseil Général	€
Subventions Conseil Régional	€
Etat	€
Fonds de concours Communauté du Pays d'Aix	€
Autres	€
Participation communale	€

ARTICLE 3 : Fixation du montant définitif de l'aide

L'aide de la Communauté du Pays d'Aix n'est pas actualisable et ne saura, en aucun cas, excéder le montant fixé à l'article 2.

Si le montant des travaux varie à la baisse, le montant de l'aide versée est recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

ARTICLE 4 : Obligations incombant à la Commune

La Commune de s'engage à ce que les travaux soient achevés au plus tard dans les deux ans qui suivent la notification de la présente convention.

La Commune de s'engage par ailleurs, à signaler sur le site des travaux, ainsi que dans toutes les publications communales qui en font mention, l'intervention de la Communauté du Pays d'Aix dans le financement de la réalisation, objet de la présente convention, et selon les modalités arrêtées avec la Direction de la Communication de la Communauté du Pays d'Aix.

ARTICLE 5 : Modalités de versement

Les modalités de paiement de ce fonds de concours seront effectuées de la façon suivante :

- D'une part, pour l'achat de matériel, le paiement se fera selon les principes décrits dans la délibération 2010_A091 du 24 juin 2010, à savoir 50% à la signature de la présente convention et 50% à réception des factures afférentes après réalisation de l'investissement.
- D'autre part, pour les travaux, construction, extension, le paiement se fera selon les principes décrits dans la délibération 2012_A015 du 15 mars 2012, à savoir :
 - 30% à la signature de la convention,
 - 40% sur production de l'ordre de service du début des travaux ou de tout autre document justifiant le démarrage des travaux, la commune devra également justifier l'affichage du logo de la Communauté (photographie).
 - 30% à réception du certificat administratif signé par le TP et les factures afférentes après réalisation de l'investissement.

Important :

Aucune facture antérieure à la délibération du Conseil Municipal de la commune sollicitant la CPA pour un fonds de concours ne sera prise en compte par la direction de la Culture (loi du 13 Août 2004).

ARTICLE 6 : Durée et modification de la Convention

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans, à compter de sa signature.

Elle peut être modifiée par voie d'avenant.

Fait à Aix-en-Provence, en trois exemplaires originaux
Le

**POUR
LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX**

LE PRESIDENT

**POUR
LA COMMUNE**

LE MAIRE DE

Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Monsieur , Madame

Application de la délibération n°

Bureau du

OBJET : Politique culturelle - Attribution de fonds de concours en investissement pour l'aide à la construction, l'extension et la rénovation des équipements culturels aux communes de Bouc-Bel-Air, Peyrolles-en-Provence, Simiane-Collongue, Vitrolles, Fuveau, Ventabren, Eguilles, Saint-Cannat, Châteauneuf-le-Rouge, Aix-en-Provence et Venelles

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



23 MAI 2013